ètre de nature à passionner le débat. Il s'est effacé, il s'est fait impassible; mais on peut lui appliquer ce qu'il dit de Callot, qui, lui aussi, a retracé les misères de ce temps à sa manière : « Il ne se laisse pas non plus emporter à la colère, si naturelle en présence de toutes ces horreurs; et, néanmoins, on y sent la haine et le mépris du mal qui, dans quelques âmes vigoureuses, se traduisent par la tristesse, source mille fois plus féconde, plus morale que l'ironie ou l'indignation! » Il est trop sûr de l'impression qui doit résulter des faits : il ne veut pas lutter d'éloquence avec eux, ce serait amoindrir cètte impression. D'ailleurs, le procès contre l'ancien régime lui paraît gagné. Il ne s'agit plus que de prouver aux pleurards du passé que la perte de ce procès sera pour eux tout bénéfice.

Encore tout ému du voyage que je viens de faire en compagnie de M. Feillet dans cet enfer terrestre, je voudrais bien adopter sa méthode et vous en faire, moi aussi, parcourir tous les cercles à votre tour; mais, eussé-je un espace que je n'ai pas, l'analyse et la citation reculent également devant cette formidable accumulation de preuves sous lesquelles l'âme du lecteur reste comme opprimée.

Si le passé parvient à dérober quelques-uns de ses secrets aux investigations de l'histoire, ce ne sera pas, du moins, la faute de notre génération. Il faut voir comme elle le tient sur la sellette, cet illustre prévenu, avec quel art insidieux elle l'interroge et s'efforce de le mettre en contradiction avec lui-mème, tout ce qu'elle invoque de témoignages contre lui! L'école des Chartes a, comme le palais de justice, ses juges d'instruction, son parquet, ses présidents de cour d'assises; mais combien plus ardents dans leur recherche, et combien plus retors, plus implacables! C'est une question véritable. Pour trouver un terme exact de comparaison, il faudrait remonter aux inquisiteurs du saint-office.

Quand les vivants et les morts ont dit sur ce malheureux tout ce qu'ils avaient à dire, il n'est pas quitte. C'est le tour des objets inanimés; on fait parler jusqu'aux pierres. Voyez plutôt l'Histoire romaine à Rome, de M. Ampère. Si jamais accusé eut bien le droit de croire les débats clos, c'est assurément le peuple romain. En bien, non; il se trompait. Voici que M. Ampère procède à un supplément d'instruction: à sa requète, les lieux, les monuments, les mœurs viennent déposer à leur tour. Si M. Ampère n'avait été que de l'Académie française et de la Crusca, le prévenu pouvait se rasseoir, les débats étaient clos; mais M. Ampère est de l'Académie des inscriptions, mais M. Ampère est de l'Académie d'archéologie de Rome.

L'archéologie elle-mème ne lui paraît pas un moyen suffisant d'investigation; il a recours à la géologie. Des témoignages, la terre ne lui en fournit point suffisamment à sa surface, il faut qu'il aille chercher la vérité jusque dans ses entrailles.

La méthode adoptée par M. Ampère est fort en vogue depuis quelque temps, et cela ce conçoit. Ce n'est pas la première qui se présente à l'esprit de l'historien; mais les méthodes simples appartiennent de droit à ceux qui arrivent les premiers, et il est naturel que les esprits distingués se rejettent sur quelque voie moins battue, moins banale; au surplus, tant vaut l'homme, tant vaut l'instrument, et M. Ampère a tiré de celui-ci un trèsheureux parti. Qu'il n'en abuse jamais, c'est plus que je n'oserai dire; M. Ampère a trop d'imagination pour cela. Par exemple, lorsqu'il entreprend d'expliquer Auguste et ses successeurs par leurs portraits, il pousse un peu loin quelquefois la conjecture; il se laisse aller aux séductions de l'ingénieux et accorde un peu plus de confiance qu'il ne devrait aux lumières de l'iconographie; mais c'est là l'exception : la règle, c'est la sûreté du goût, c'est un heureux équilibre entre l'imagination et l'érudition, c'est un mélange de ces qualités brillantes et solides que l'on est toujours certain de rencontrer dans les ouvrages de M. Ampère.

Deux mots encore pour annoncer la 60° et dernière livraison des Anciennes maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve: il n'y a rien à ajouter à ce fait significatif. Une publication de si longue haleine, menée à bien, en démontre, plus que ne le ferait aucun éloge, le mérite et le succès.

Léon de Wallly.

ILE DE LA RÉUNION.
IMMIGRATION ET ÉTABLISSEMENTS MARITMES,

L'île de la Réunion est la seule colonie de quelque importance que nous possédions dans la mer des Indes.

A ce titre, elle a déjà été l'objet de divers articles dans cette publication. Toutefois, nous croyons ètre agréable à nos lecteurs en revenant encore sur ce sujet. Nous avons reçu de M. Bévan, ingénieur civil dans cette colonie, des photographies représentant diverses catégories de gens de travail, ainsi que les établissements marititimes de la ville de Saint-Denis, capitale de l'île. Elles seront, pour nous, l'occasion de traiter ces deux questions, qui sont toutes d'actualité, dans nos établissements d'outre-mer.

L'île de la Réunion, découverte par les Portugais, vers 1513, et non 1505 ou 1545, comme on l'a souvent écrit, porta d'abord le nom de Sainte-Apollonia; plus tard, elle prit celui de Mascareigne, en souvenir de don Pedro de Mascarenhas, qui quitta l'Europe, en 1511, et la rencontra sur sa route pendant ses pérégrinations sur la mer des Indes et sur les côtes de l'île de Madagascar, alors nommée Saint-Laurent. Elle fut visitée successivement, vers 1598, par les Hollandais qui occupaient alors l'île Maurice; puis, en 1613, par le navire anglais la Perle, dont le capitaine la désigna sous le nom de Forest d'Angleterre, nom que lui conservent tous les anciens auteurs de cette nation. Les Français en prirent plus tard possession au nom du roi de France (en 1643, en 1649 et en 1654). Ce fut en 1649 que de Flacourt lui imposa le nom d'île Bourbon, qui fut remplacé, en 1793, par celui d'île de la Réunion, et, plus tard, par celui d'île Bonaparte. Les Anglais, qui en firent la conquète en 1811, lui rendirent son nom de Bourbon qui fut changé de nouveau, en 1848, et redevint celui d'île de la Réunion.

Quoi qu'il en soit de tous ces noms, cette île, sans port et sans commerce, dut exclusivement à son agriculture un accroissement progressif qui ne s'est jamais arrèté, bien qu'elle ait souvent changé la nature de ses cultures et de ses produits. Ce furent d'abord : le jardinage, puis les céréales destinées, en outre de l'alimentation locale, au ravitaillement des navires qui parcouraient ces mers. En 1671, on y semait, pour la première fois, trois boisseaux de blé, et, en 1786, en outre de la consommation, on en exportait 3 millions 900,000 kilogrammes. Ayant ensuite entrepris la culture des cafés et épices, nous voyons que, pour la première de ces denrées, elle en livrait au commerce seulement 6 kilogrammes en 1720, et que le produit de cette sève, dont la culture est presque nulle maintenant, s'est élevé à 3 millions 500,000 kilogrammes en 1801. Quant au girofle, culture actuellement de nulle valeur, la première récolte, faite en 1786, ne donnait que 30 kilogrammes, tandis que celle de 1837 en a donné 826,000 kilogrammes. Ce fut à l'époque de la rétrocession de l'île, faite à la France en 1815, que l'on entreprit la culture de la canne à sucre. On ne récolta alors que 21,000 kilogrammes de sucre brut. Actuellement cette production dépasse 70 millions de kilogrammes. Pour terminer cette nomenclature, ajoutons que la vanille fructifiée artificiellement en 1849, année qui en vit livrer 3 kilogrammes au commerce, donne maintenant près de 10,000 kilogrammes de gousses.

Le travail européen ne fut jamais pour rien dans ces productions croissantes; car, en dehors de quelques déportés qui y étaient déposés en 1646, et qui furent rappelés à Madagasear en 1649, on voit que son premier habitant fut un nommé Antoine Thaureau, qui y alla, en 1654, avec six Français et six nègres. Toutefois ces treize habitants l'abandonnèrent encore après deux ans de séjour. Ce ne fut donc qu'à partir de 1662, que Bourbon fut définitivement occupé, d'abord par un sieur Louis Payen, accompagné de son domestique et de sept hommes et trois femmes malgaches; puis, successivement, par d'autres habitants qui y vinrent, soit directement de France, soit de Madagascar, alors colonie française. Mais, quel que soit le nombre de ces nouveaux colons, celui des esclaves augmenta toujours plus rapidement. Ainsi, la population blanche, qui était, comme nous l'avons vu, 2 blancs et 10 esclaves, en 1662, de

était en 1724, de 1,550 — et 11,000 — et, en 1830, de 27,200 — et 71,000 —

A partir de 1830, la traite ayant cessé, le nombre des esclaves diminua successivement, et il n'était plus que de 60,800, quand, en 1848, l'Assemblée nationale eut le mérite de faire disparaître du sol français cette institution antisociale.

Depuis cette époque, toute cette partie de la population, sous le nom de nouveaux affranchis où de citoyens (c'est le nom qu'ils aiment à prendre), vit de son travail ou de la culture de petits jardins, et a totalement aban-

donné la grande culture, où elle a été remplacée par l'introduction d'immigrants cafres, malgaches et indiens.

On a aussi introduit quelques centaines de Chinois et d'Arabes et une vingtaine d'Australiens.

En prévision d'un manque de bras, et aussi d'une émancipation prochaine, dès 1830, les planteurs avaient déjà introduit 3,000 Indiens libres, ou plutôt engagés pour un certain nombre d'années de travail. Ce nombre fut successivement augmenté suivant les besoins de l'agriculture; il ne s'élevait pourtant qu'à 4,200 en 1848, époque de l'émancipation. Porté à 12,000 dès l'année suivante, il s'élève maintenant à environ 70,000 individus, soit un tiers de la population, le nombre total des habitants de l'île étant, en Européens, créoles, gens de couleur, affranchis de 1848 et immigrants, d'à peu près 200,000 individus.

Parmi les immigrants, l'élément qui domine est l'élément indien; c'est par cette caste que commença l'immigration en 1830 : son chiffre actuel est de 42,800.

Les noirs, proprement dits (Cafres et Africains), sont au nombre de

nombre de		12,800
Les Malgaches,	au nombre de	13,600
Les Chinois,	in an with the first	400
Les Arabes,	-	380
Les Australiens	, _	20

Un des faits saillants de l'esclavage et de l'immigration est la disproportion qui a toujours existé entre le nombre des femmes et celui des hommes; encore, du temps de l'esclavage, ce nombre était-il dans le rapport de 1 à 3, tandis que, parmi la classe des immigrants, elle est un peu au-dessous de 1 à 5. Il serait pourtant bien facile à l'administration de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses d'où découlent une foule d'inconvénients aussi nuisibles que dangereux pour la colonie et pour les immigrants eux-mèmes. Et, en effet, si c'est surtout à cette disproportion dans les éléments de la population flottante, que l'on doit attribuer la propension des immigrants à retourner dans leur pays, c'est à elle aussi que l'on doit faire remonter une bonne partie des crimes et délits que la justice a à réprimer chaque année. Comme exemple de la moralité des diverses castes d'immigrants, nous donnons un tableau des condamnations judiciaires pendant une période de trente mois. Il en dira plus que de longues phrases sur les mœurs et le caractère des diverses populations où l'on a été puiser les travailleurs qui sont introduits à l'île de la Réunion.

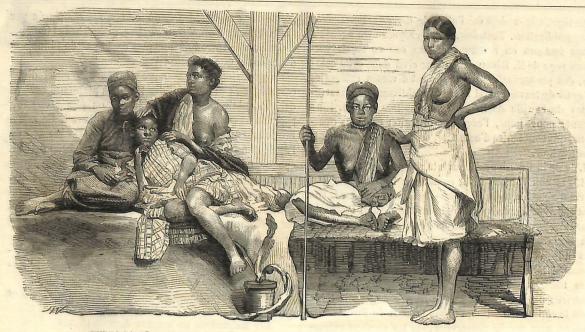
TABLEAU DES CONDAMNATIONS

	CASTES	à mort	Travaux à per- pétuité	i forcés à temps	à di- verses peines	CRIMES ET DÉLITS
	Indiens,	2	3	34	36	Assassinats, attentats à la pudeur, vols, etc.
1	MALGACHES .	"	"	1	26	Vols, vagabondage.
	CAFRES	"	"	"	1	Vol.
	CHINOIS	"	п	"	1	Vol.
	ARABES	"	"	"	1	Coups et blessures.

Comme on le voit, c'est la classe la plus nombreuse, et celle dont l'introduction est scule permise actuellement, qui est la plus immorale et la plus foncièrement mauvaise; aussi, cette introduction d'une caste dégénérée et perverse constitue-t-elle un véritable danger pour la population locale. En outre, l'Indien se croit supérieur au blanc dont il est l'engagé; de là, l'absence de toute influence morale du chef sur son subordonné. Puis ce travailleur est généralement paresseux, et peu propre aux travaux autres que ceux de l'agriculture.

Les Chinois sont certainement préférables aux Indiens. Ils sont, il est vrai, aussi récalcitrants; mais pourtant moins intimement mauvais, et certainement plus actifs et bien plus vigoureux; de plus, leur amour du lucre est tel, qu'en les payant convenablement, on en obtient de très-bons résultats, surtout en employant le système des travaux à la tâche.

Les naturels de Madagascar viennent ensuite; supérieurs aux deux castes précédentes, on leur reproche cependant une grande propension, sinon à se révolter, du moins à se mutiner contre tel maître ou tel employé, souvent pour un motif réellement futile. Aussi, lorsque, dans ce cas, ils se sont entendus entre eux, soit sur une abstention de travail, soit sur tout autre fait à accomplir,



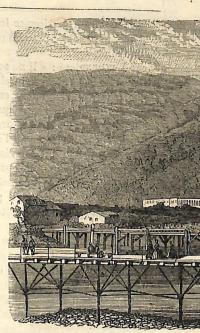
TYPES D'AFRICAINE ET D'INDIENNE. - ENFANTS MACOU ET NÉGRESSE AFFRANCHIE.

L'Africain, au contraire, est bon et affectueux; bien traité, il aime son patron jusqu'au dévouement le plus complet. La civilisation, qui l'a pris sauvage et pour ainsi dire dans l'enfance, le trouve facile et on ne peut mieux disposé à accepter et à s'inculquer les préceptes de la morale et de la vie en société. Il est réellement à regretter que des causes que nous ne pouvons énumérer ici aient fait interdire l'introduction de ces travailleurs dans les colonies françaises. Certes, les divers procès faits aux armateurs et marins chargés de cette introduction ont fait découvrir bien des turpitudes et des actes d'incroyable rapacités; mais si l'on reconnaît que le résultat est bon et moral, qu'en outre des bénéfices que trouve la colonie à l'introduction de forts et tranquilles travailleurs, l'Africain a tout à gagner à être transporté d'un pays où il est réduit à l'état d'esclavage le plus abject, dans un autre où il devient libre, ne serait-il pas possible de prendre de sages et sérieuses mesures pour l'introduction dans des conditions convenables de cette classe de travailleurs, la seule rationnelle au point de vue du progrès, de la civilisation et des intérêts de la population africaine comme de ceux de nos colonies? On doit tenir un compte sérieux de ce fait, que la situation de l'Africain à la Réunion est telle, qu'il s'y déclare heureux et content, et proteste énergiquement contre toute pensée de retour sur la terre

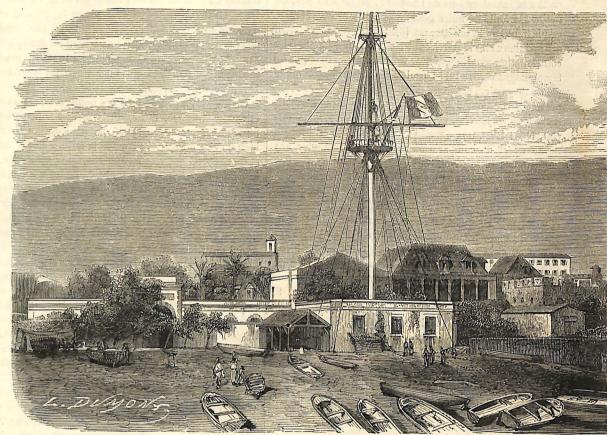
Que de choses il y aurait encore à dire sur ce sujet! Mais, d'un côté, l'espace nous manque, et, de l'autre, les charmantes vues de M. Bévan nous réclament, et nous devons expliquer au lecteur à quoi servent ces espèces de ponts qui s'avancent en encorbellement sur la mer.

Autrefois, sauf l'embouchure de la rivière d'Abord, en l'absence de tout port, crique ou bassin dans lequel pût entrer il devient très-difficile de les faire rentrer dans le devoir.

A la Réunion, le travailleur par excellence est certainement le Cafre et les autres races de la côte orientale d'Afrique; c'est aussi celui auquel l'introduction dans nos colonies profite le plus. Les autres castes n'apprenentetn'oublient rien pendant leur séjour sur le sol français, et les individus retournent dans leur pays aussi vicieux, sinon plus qu'à leur arrivée, n'ayant adopté que le mauvais côté de notre civilisation, sans en rien prendre de ce qui est bon ou moral.



VUE DES DIVERS PONTS DE DÉ



MAT DE PAVILLON, VUE PRISE DE LA JETÉE ET BASSIN DU B

CAP BERNARD. - VUE PRISE DU MAT DES SIGNAUX.

une embarcation quelconque, on était obligé, sur toutes les rades de la colonie, d'effectuer le débarquement et l'embarquement des hommes et des choses en accostant l'embarcation directement à la côte. Or, ce mode de procéder, peu commode, était même souvent dangereux. Ce ne fut pourtant que vers 1737, que l'illustre Mahé de Labourdonnais

essaya, entre autres améliorations, de créer un moyen de communication plus facile entre la mer et la terre. Sur une série de pieux et de bigues mobiles, il suspendit un tablier volant qui s'étendait au large du rivage et permettait, au moyen d'une échelle de cordes, de communiquer avec les embarcations mouillées un peu au large de la côte. C'est ce mode que représente une des gravures jointes à cet article. Depuis plus d'un siècle, et malgré les immenses inconvénients de ce moyen de débarquement, on n'en emploie pas d'autre. Souvent, il arrive qu'à la suite d'un coup de vent, presque tous les ponts débarcadères, de la 'colonie

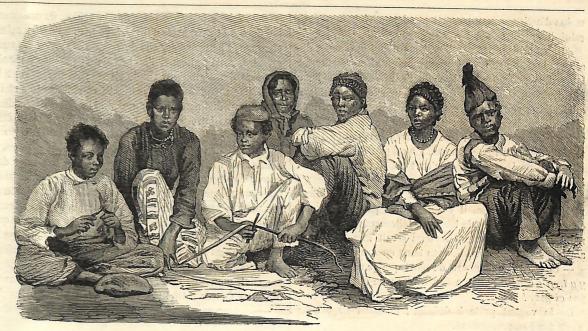


TYPES MALABAI

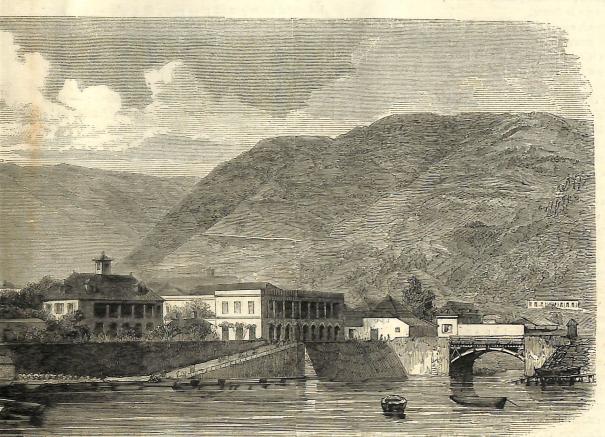


RQUEMENT ET DE LA CASERNE.

sont démolis, et que l'on se trouve momentanément réduit à l'accostage primitif sur la plage plus ou moins battue par la lame. Aussi, en 1819, essaya-t-on de construire à Saint-Denis une vaste jetée à l'abri de laquelle les embarcations auraient pu venir aborder. Mais ce travail, construit sur un sol de galets mobiles et affouillables, fut en partie détruit par l'ouragan de 1829, et l'on ne put arriver à construire que le bassin du Barrachois, représenté dans l'une de nos gravures, et dont la seule utilité est de pouvoir, à mer haute, y faire en-



TYPES D'ENFANTS MALGACHES ET NÉGRESSES DE LA COTE D'AFRIQUE, TRAVAILLANT AU VACAO.



RACHOIS. — D'après les photographies de M. Bévan, ingénieur civil.

et environ le double, soit 6,000,000, pour achever tous les ouvrages.

Quand on considère l'immense avantage qui résulterait pour le commerce et la France en général de l'achèvement d'un travail de cette nature, quand on songe que notre marine ne possède aucun port au delà du cap de Bonne-

Espérance, et que nos navires, soit à Maurice, soit dans l'Inde, sont à la merci du commerce anglais, on se demande si l'achèvement du travail dont nous venons de parler ne doit pas ètre considéré comme une œuvre éminemment nationale, dont rien ne devrait retarder l'exécution.

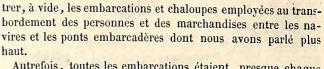
L. MAILLARD.



AUX ÉTATS DU SUD.

(Fin. — Voir les nos 999, 1002, 1003 et 1004.)

L'eau attriste, cela est incontestable; Oscar Lafolie subissait lui-mème les effets que produit cet élément sur tous les hommes; mais cette étrange influence avait

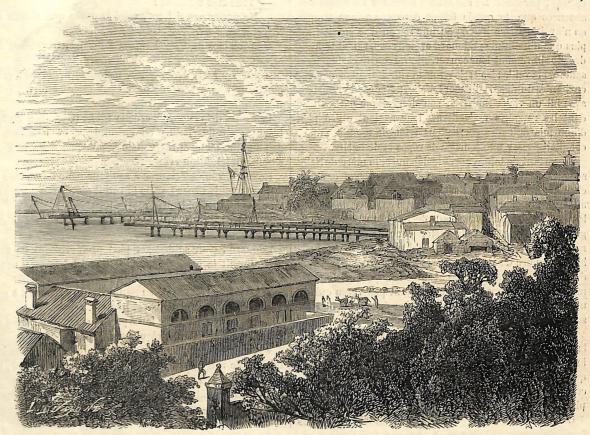


Autrefois, toutes les embarcations étaient, presque chaque soir, halées à terre et mises à l'abri du mauvais temps; maintenant encore ce mode est employé sur toute la côte, sauf à Saint-Denis, où l'on a construit le Barrachois dont nous venons de nous occuper, et à Saint-Pierre où il s'en trouve un naturel à l'embouchure de la rivière d'Abord.

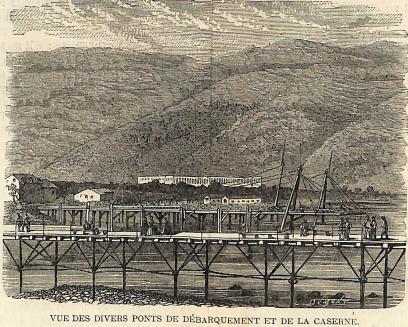
L'absence de tout port à la Réunion est une chose trop nuisible au pays et au commerce pour que l'on ne se soit pas préoccupé depuis longtemps de remédier à cet état de choses. Dès 1773, nous voyons le capitaine de vaisseau de Tromelin faire des études et arriver à proposer la construction d'un port à Saint-Pierre. Malheureusement les instructions du roi adressées, en 1779, aux administrateurs de la colonie ne furent pas mises à exécution. Plus tard, en 1837, des travaux furent commencés à Saint-Gilles; mais les atterrissements vinrent ensabler tous les ouvrages. Ensin, plus récemment, en 1854, on entreprit la construction, à Saint-Pierre, d'un avant-port et d'un bassin qui pourra contenir quarante à cinquante navires, et dont l'agrandissement ultérieur sera facile au moyen d'une succession de bassins communiquant les uns avec les autres. Ces travaux sont en fort bonne voie et promettent des résultats satisfaisants. L'argent manque pour la continuation de ces ouvrages, qui ont déjà coûté environ 3,000,000 de francs, prélevés à peu près par tiers sur les budgets de la France, de la colonie et de la commune où s'exécute le port. Il faudrait une somme encore à peu près égale à celle dépensée, pour que les navires puissent commencer à entrer dans le bassin intérieur,

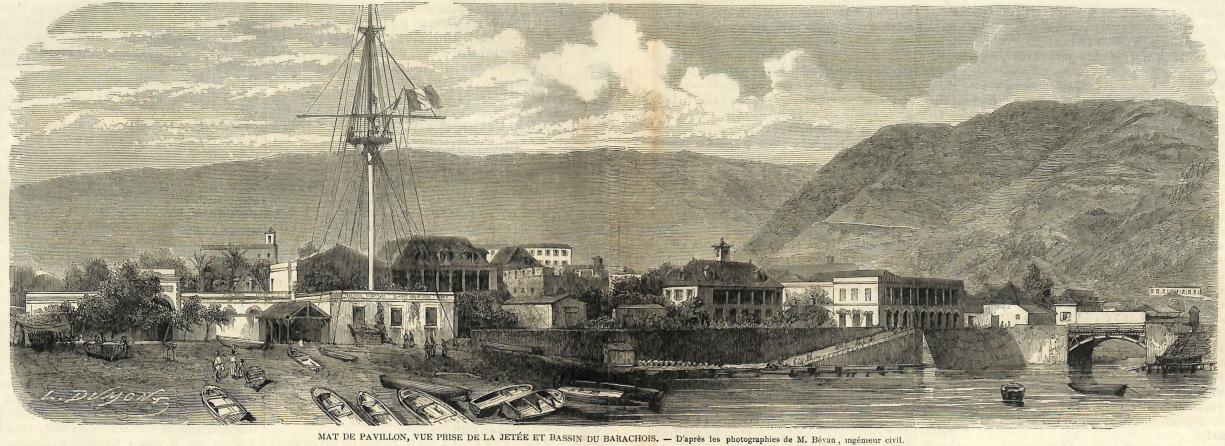


ET CAFRES.



VUE DES DIVERS PONTS, PRISE AU DESSUS DE L'ABATTOIR.







TYPES MALABARS ET CAFRES.